Accusé de réception en préfecture
015-211502588-20231023-2023-58-DE
Date de télétransmission : 24/10/2023
Date de réception préfecture : 24/10/2023

Extrait du registre des délibérations 2023

VILLE DE VIC SUR CERE
CANTAL

L'an deux mil vingt trois, le 23 octobre à 20 h 00, les membres composant le conseil municipal de VIC-SUR-CERE, régulièrement convoqués à domicile, individuellement et par écrit le 17 octobre 2023 conformément aux articles L 2121-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de SEIZE à la Mairie de VIC- SUR- CERE, sous la présidence de Mme Annie DELRIEU, Maire.

NOMBRE DE CONSEILLERS :	En exercice : 19 Présents : 16 Votants : 18
PRESENTS :	Mme Annie DELRIEU, Maire ; M. Philippe LETANG, M. Didier IRLANDE, Mme Katia FRANCOIS, Mme Isabelle MELLIN, adjoints ; Mme Laurence CHABRIER M. François COURTINE, Mme Isabelle DENEYRAT, Laure DHELLEMMES, M. Sébastien DELMAS, Mme Brigitte FONTANGES, M. Michel LHUILLERY, M. Jean-Paul JOULIA, Mme Pascale DRELON-BEC, M. André JAULHAC, M. Philippe LE REVEREND, conseillers municipaux ; formant la majorité des membres en exercice
ABSENTS :	M. Lionel BOUYGES (pouvoir à M. Philippe LETANG), M. Vincent CASSAGNES (pouvoir à Mme Laure DHELLEMMES), Mme Dominique BRU

Secrétaire de séance : Mme Isabelle MELLIN, assistée de Mme Caroline DEBLADIS, DGS.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Délibération n°2023-58 :
Objet : Marchés publics – Aménagement du centre historique phase 1 – Attribution des marchés de travaux lots 1, 2 et 4

Mme le Maire rappelle aux conseillers les grandes étapes du projet d'aménagement du centre historique lancé par la commune en 2021 :

- Signature le 25/03/2021 d'une convention d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage avec Cantal Ingénierie et Territoires (CIT).
- Attribution par délibération du 30/09/2021 de l'accord-cadre de maîtrise d'œuvre relatif à l'aménagement du centre historique de Vic-sur-Cère au groupement Atelier du Rouget (architecte – paysagiste) et Cabinet Cros (bureau d'étude VRD).
- Notification le 29/11/2021du marché subséquent n°1 relatif à la maîtrise d'œuvre complète de la 1ère phase de l'opération au groupement Atelier du Rouget – Cabinet Cros.

Cette phase d'étude a abouti en juillet 2023 à la livraison du DCE du marché de travaux d'aménagement du centre historique phase 1. Le marché se décompose en 4 lots comme suit :

Lots(s)	Désignation
1	TERRASSEMENTS – RESEAUX - REVETEMENTS BITUMINEUX
2	GROS ŒUVRE
3	SERRURERIE
4	TRAVAUX PAYSAGERS

Pour ce qui concerne les lots 1,2 et 4, la consultation des entreprises s'est déroulée du 20/07/2023 au 15/09/2023 à 12h00. L'avis d'appel public à la concurrence a été publié sur le journal « La Montagne » et sur le profil acheteur « achatpublic.com » de la commune. Le dossier de consultation a été mis en ligne sur cette même plateforme. Madame le Maire indique que 4 offres ont été reçues pour le lot 1, 2 offres ont été reçues pour le lot 2, et 2 offres ont été reçues pour le lot 4.

Pour ce qui concerne le lot 3, la consultation des entreprises s'est déroulée du 17/07/2023 au 15/09/2023 par mail, selon la procédure dite « des petits lots » : 4 offres ont été reçues pour le lot 3.

Accusé de réception en préfecture
015-211502588-20231023-2023-58-DE
Date de télétransmission : 24/10/2023
Date de réception préfecture : 24/10/2023

L'ensemble des offres reçues ont fait l'objet d'une analyse technique et administrative par CIT et par l'équipe de maîtrise d'œuvre, selon les critères mentionnés dans le règlement de consultation.

L'analyse des offres a été présentée le 02/10/2023 en réunion hebdomadaire de travaux. À la suite de cette commission il a été décidé d'engager une négociation pour le lot 2 et de reporter le choix des entreprises pour le lot 3 faisant l'objet d'une procédure dite « des petits lots » » afin de recueillir des éléments techniques supplémentaires pour le choix des matériaux.

Le rapport d'analyse des offres a été remis par la maîtrise d'œuvre pour ce qui concerne les lots 1,2 (après négociation) et 4, et a été présenté en commission des marchés le 16/10/2023. Sur avis de cette commission Mme le Maire propose de confier les marchés de travaux comme suit :

Lots	Désignation	Entreprises	Montant € HT
1	TERRASSEMENTS – RESEAUX - REVETEMENTS BITUMINEUX	SPIE BATIGNOLLES EATP / BERTRAND TP	**974 827,93 € HT** (offre de base + PSE 1.04 dépose de conduite contenant de l'amiante)
2	GROS ŒUVRE	SAS GAUTHIER / DURAND PHILIPPE / SPIE BATIGNOLLES EATP	**617 552,43 € HT** (offre de base)
4	TRAVAUX PAYSAGERS	SAS BOIS ET PAYSAGES	**46 062,73 € HT** (offre de base + PSE 4.01 protection des plantations par ganivelles et piquets clôtures bois

LE CONSEIL

VU le Code des Marchés Publics,
VU le Budget Primitif 2023,
VU le règlement de consultation du marché de travaux pour l'aménagement du centre historique phase 1, notamment ses critères d'analyse des offres,
CONSIDERANT l'avis de la Commission des marchés en date du 16/10/2023,
CONSIDERANT l'exposé de Mme le Maire,

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

ARTICLE 1 : DÉCIDE d'attribuer les marchés de travaux comme suit :

Lots	Désignation	Entreprises	Montant € HT
1	TERRASSEMENTS – RESEAUX - REVETEMENTS BITUMINEUX	SPIE BATIGNOLLES EATP / BERTRAND TP	**974 827,93 € HT** (offre de base + PSE 1.04 dépose de conduite contenant de l'amiante)
2	GROS ŒUVRE	SAS GAUTHIER / DURAND PHILIPPE / SPIE BATIGNOLLES EATP	**617 552,43 € HT** (offre de base)
4	TRAVAUX PAYSAGERS	SAS BOIS ET PAYSAGES	**46 062,73 € HT** (offre de base + PSE 4.01 protection des plantations par ganivelles et piquets clôtures bois

Accusé de réception en préfecture
015-211502588-20231023-2023-58-DE
Date de télétransmission : 24/10/2023
Date de réception préfecture : 24/10/2023

ARTICLE 2 : AUTORISE Mme le Maire à signer les marchés correspondants ainsi que les documents nécessaires à la bonne marche de ce dossier, aux demandes de subventions, et au règlement de tous les frais s'y rapportant.

ADOPTÉ A L'UNANIMITE
Abstentions : 0
Votes Contre : 0
Votes Pour : 18

Affiché le 24 octobre 2023

Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme
Le Maire,

Accusé de réception en préfecture
015-211502588-20231023-2023-59-DE
Date de télétransmission : 24/10/2023
Date de réception préfecture : 24/10/2023

Extrait du registre des délibérations 2023

VILLE DE VIC SUR CERE
CANTAL

L'an deux mil vingt trois, le 23 octobre à 20 h 00, les membres composant le conseil municipal de VIC-SUR-CERE, régulièrement convoqués à domicile, individuellement et par écrit le 17 octobre 2023 conformément aux articles L 2121-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de SEIZE à la Mairie de VIC- SUR- CERE, sous la présidence de Mme Annie DELRIEU, Maire.

NOMBRE DE CONSEILLERS :	En exercice : 19 Présents : 16 Votants : 18
PRESENTS :	Mme Annie DELRIEU, Maire ; M. Philippe LETANG, M. Didier IRLANDE, Mme Katia FRANCOIS, Mme Isabelle MELLIN, adjoints ; Mme Laurence CHABRIER M. François COURTINE, Mme Isabelle DENEYRAT, Laure DHELLEMMES, M. Sébastien DELMAS, Mme Brigitte FONTANGES, M. Michel LHUILLERY, M. Jean-Paul JOULIA, Mme Pascale DRELON-BEC, M. André JAULHAC, M. Philippe LE REVEREND, conseillers municipaux ; formant la majorité des membres en exercice
ABSENTS :	M. Lionel BOUYGES (pouvoir à M. Philippe LETANG), M. Vincent CASSAGNES (pouvoir à Mme Laure DHELLEMMES), Mme Dominique BRU

Secrétaire de séance : Mme Isabelle MELLIN, assistée de Mme Caroline DEBLADIS, DGS.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Délibération n°2023-59 :
Objet : Subventions - Autorisation de dépôt de demande de financement à l'Agence de l'Eau Adour-Garonne pour l'aménagement du centre historique de Vic-sur-Cère

Mme le Maire expose aux conseillers que dans le cadre du projet d'aménagement du centre historique de Vic-sur-Cère Phase n°1, il est proposé de déposer une demande de subvention à l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, au titre de la gestion alternatives des eaux pluviales.

Il est rappelé que le projet d'aménagement du centre historique vise l'aménagement de rues et placettes, l'organisation des stationnements et de la circulation, la végétalisation des pieds de façades et placettes, la gestion intégrée des eaux pluviales, ainsi que la mise aux normes des réseaux d'eau et assainissement. Ainsi ce projet favorisera l'infiltration naturelle de l'eau de pluie grâce à la désimperméabilisation de certains espaces notamment devant l'église, la création de noues paysagères, et la plantation de végétaux en pieds de façades.

L'Agence de l'Eau peut apporter un financement complémentaire sur ce type de travaux favorisant la gestion alternative des eaux pluviales. Le montant à solliciter sera précisé une fois les marchés de travaux attribués et les dépenses éligibles identifiées.

Mme le Maire rappelle qu'une convention de co-maîtrise d'ouvrage a été signée pour cette opération avec la Communauté de communes Cère et Goul en Carladès, qui a déposé en parallèle une demande de subvention à l'Agence de l'Eau Adour-Garonne pour la réfection des réseaux d'assainissement et la mise en conformité des branchements.

LE CONSEIL

VU le 11ème programme pluriannuel d'intervention de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et ses aides en faveur de la réduction des pollutions domestiques et pluviales, et plus spécifiquement le dispositif répondant à l'objectif 3 « Favoriser la renaturation en ville pour mieux gérer les eaux pluviales et s'adapter au changement climatique »,

CONSIDERANT l'exposé de Mme le Maire,

Extrait du registre des délibérations 2023

Accusé de réception en préfecture
015-211502588-20231023-2023-59-DE
Date de télétransmission : 24/10/2023
Date de réception préfecture : 24/10/2023

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

ARTICLE 1 : AUTORISE Mme le Maire à déposer une demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne au titre de la gestion alternative des eaux pluviales,

ARTICLE 2 : DIT que le projet pour lequel la subvention est demandée n'a reçu aucun commencement d'exécution et s'ENGAGE à ne pas commencer l'exécution du projet avant que le dossier ne soit réputé ou déclaré complet.

ARTICLE 3 : AUTORISE Mme le Maire ou l'un de ses adjoints à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

ADOPTÉ A L'UNANIMITE
Abstentions : 0
Votes Contre : 0
Votes Pour : 18

Affiché le 24 octobre 2023

Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme
Le Maire,